

Historique

CIBLE NOUVELLE MONTANA

1938 2016

7 8 9 9 8 7

9

8

N C M



NCM

NOUVELLE CIBLE MONTANA

[1938 - 1950](#)

[1951 - 1980](#)

[1981 - 1990](#)

[1991 - 2000](#)

[2001 - 2010](#)

[2011 - 2016](#)

[Statuts](#)

[Fondateurs](#)

[Galerie](#)



Cliquez sur ces liens
d'accès et sur
les  pour revenir





CAPITAINE DE LA FONDATION

DU 26.5.1938 AU 20.01.1971 (32 ANS)

REY EMILE D'AUGUSTIN

26.05.38 Assemblée constitutive

Comité provisoire :

- *Rey Emile d'Augustin*
- *Romailler Jean*
- *Rey Alfred de Tobie*

Dénomination :

« **NOUVELLE CIBLE DE MONTANA** » / **NCM**

Finance d'entrée :

- Fr. 20.- par membre fondateur en 1938.
- Limite d'âge d'entrée dès 18 ans
 - ☑ 1938 / 63 membres fondateurs
 - ☑ 1952 / 85 membres maxi
 - ☑ 2016 / 33 membres





31 juillet 1938

R

Approbation de nos statuts élaborés par une commission formée de :

- *Rey Fabien, Président de commune*
- *Rey Louis, anc. conseiller communal*
- *Bagnoud Lucien*
- *Bonvin Victor, juge*
- *Rey Emile d'Augustin, capitaine*

**LE 08 NOVEMBRE 1938
NOS STATUTS SONT HOMOLOGUÉS
PAR LE CONSEIL D'ETAT VALAISAN**

Puis vient la nomination des premiers procureurs de la NCM :

- *Briguet Joseph*
- *Bonvin Alfred de Zacharie*

Notre drapeau :

Repris celui de la Sté de Tir, de 1938.

- Frais pour sa modification, pris en charge par Rey Fabien.



Les avoirs de la Société :

- **632** toises de vigne, (*La toise carrée = 36 pieds carrés, soit 0.037987 a ou ± 3.80 m²*)
- **2** caves : L'une à Corin où le raisin est pressé et le vin élevé et l'autre Montana,
 - Achetées à l'ancienne société de Tir, pour un prix global de Frs. 6'500.- par l'intermédiaire d'Emile Rey d'Augustin, agissant pour un groupe d'amis ayant l'intention de fonder une nouvelle Société de Cible

L'Assemblée Générale (AG) du 20.01.1939

R

Nomination du 1^{er} CO des Tirs :

- *Rey Emile*
- *Bonvin Emile, boulanger*
- *Rey Emile, d'Emilien*

Rey Emile / Rey Fabien / Rey Louis, anc. conseiller et Bonvin Victor, sont nommés pour élaborer les règlements annexes aux statuts concernant :

- A. - les soins de la vigne
- B. - la gérance des caves
- C. - l'utilisation du drapeau
- D. - le règlement des procureurs,

* ainsi que de fixer la journée du travail des vignes au 21 mars de chaque année.

Il y est également décidé que tout membre qui n'accompagne pas le drapeau lors des AG ou autres cérémonies, recevra 2 tours de vin en moins



AG 24.01.44

R

Nomination du nouveau Comité NCM :

- *Rey Emile, capitaine*
- *Rey Paul de Damien, lieutenant*
- *Rey Lucien, sergent*



Achat d'une vigne voisine, au « Temploz » de 80 toises, pour Frs. 1'280.-

Avoirs en 1944 : 632 + 80 = **712 toises**

AG 20.01.45

Décision à mains levées, par : 23 voix pour et 17 voix contre que, dorénavant les cibarres pourront inviter aux sorties récréatives annuelles, uniquement les membres de la famille, **plus le sexe féminin.**

Septembre 1947

1^{ère} sortie mixte de la NCM, au mayen d'Emile Bonvin, aux Plans-Mayens.

La NCM est photographiée devant la sortie du tunnel du Mont-Lachaux, inauguré le 13 juillet 1947, qui vise à amener les eaux d'irrigation de l'ErtENZE en direction des stations de Crans et de Montana, eaux qui transitent encore par le bisse du Rho à l'entretien des plus onéreux et périlleux.

AG 20.01.48

Décision à mains levées : 18 pour et 14 contre, que tout membre n'accompagnant pas le drapeau à la messe de la St-Fabien, se verra supprimer la ration de pain et fromage.



20.01.52

R

Planification pour l'organisation du festival des vieilles cibles du Valais central (FVCVC), que nous avons l'honneur d'organiser cette année, sous forme de grande fête.

23.07.60

La NCM compte 77 cibarres

23.07.67

Bénédition du nouveau drapeau,

Il est l'œuvre des Révérendes sœurs de Géronde ; coût Frs. 5'000.-



Dès la veille, ont eu lieu des tirs dans le cadre de la Société, avec un objectif :

- Le cibarre obtenant le meilleur résultat aurait l'honneur de porter le nouveau drapeau jusqu'à l'Eglise pour sa bénédiction.
- Le résultat désigna le cibarre Tapparel Joseph roi du tir et, par voie de fait, porteur du nouveau drapeau. Il sera accompagné dans sa mission par la **marraine, Eugénie Rey** épouse d'Emile ainsi que par le **parrain, Jules Lamon**.
- La suite de la fête se déroula à la « Crête du Curé » où furent servis dans la joie, les rires et la bonne humeur :
 - Assiettes valaisannes, raclettes et vin à volonté

AG 20.01.70

Décision de planter en Chasselas / Fendant, la vigne du « Vionnard »

La NCM compte 65 cibarres

Il est à relever que jusqu'à ce jour, les AG du 20 janvier, se tenaient en patois.



AG 20.01.71

R

Nomination du nouveau Comité NCM :

Suite au décès d'Emile Rey, capitaine dès 1938 ainsi que de la démission de Paul Rey, lieutenant dès 1944, sont nouvellement nommés :

- **Rey Simon, Capitaine,** de 1971 à 1982 (12 ans)
- *Tapparel Alfred,* lieutenant / caissier
- *Lamon Joseph,* sergent / secrétaire



AG 20.01.72

R

Nomination d'un nouveau Comité de Tir :

- *Bonvin Jean, Pdt*
- *Bonvin Dominique*
- *Tapparel Ruben*

AG 20.01.73

Nomination CO pour le Festival FVCVC, que nous avons l'honneur d'organiser cette année, sous forme de grande fête.

- *Bonvin Jean* : *président,*
- *Lamon Joseph* : *secrétaire,*
- *Bonvin Jean-Pierre* : *caissier.*

AG 20.01.79

R

- Distribution d'une médaille souvenir aux tireurs et membres fondateurs de la NCM



AG 20.01.82

R

Modification au comité :

- Claude Tschopp remplace Joseph Lamon, comme lieutenant / caissier
- La NCM compte 48 cibarres, dont 39 tenus d'accomplir les travaux annuels.

AG 20.01.83

Nomination du nouveau Comité NCM :

(Démission de Simon Rey, capitaine depuis 1971.)

Rey Roger, **Capitaine,** de 1983 à 2002 (20ans)

- *Rey Etienne,* *sergent / secrétaire*



AG 20.01.84

L'AG, en dérogation exceptionnelle avec les statuts de la NCM, autorise une amnistie. Elle accepte ainsi l'entrée de 11 nouveaux membres et ceci, au prix d'entrée exceptionnel de Frs. 500.- par membre :

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1. Bonvin Pascal | 7. Bonvin Marius |
| 2. Bonvin Rémy. | 8. Favez Aristide |
| 3. Bonvin André-M. | 9. Rey Irénée |
| 4. Bonvin Pierre-Louis | 10. Rey Narcisse |
| 5. Bonvin Dany | 11. Rey Serge |
| 6. Bonvin Philippe | |



- Elle propose de prendre contact avec l'Ancienne Cible de Montana afin de planifier la construction éventuelle de WC, au local de Montana.

△ *Réponse* : ne s'intéresse pas.

- Proposition est aussi faite pour l'achat de la salle paroissiale et terrain côté ouest,

△ Proposition non aboutie.



AG 20.01.88

R

Comité : Jean-Daniel Rey d'Albert, remplace Claude Tschopp comme lieutenant/caissier.

Défoncement et plantation de la vigne de l'Humagne. (... de la « Râyette »)

Suite à un premier refus en AG en 1987, le comité a remis l'ouvrage sur le métier avec encore plus de vigueur et de rigueur.

Il prend conseil auprès des anciens cibarres puis de l'école d'agriculture qui, après avoir effectué les analyses de sol, de lieu et d'ensoleillement, nous fournira finalement la preuve que le comité avait vu juste et, que ce terrain était effectivement propice à l'humagne.

Suite à un nouveau vote en AG, cette année, ce changement de cépage est enfin accepté.



AG 20.01.91

R

L'AG, prend connaissance des frais inhérents au défoncement et à la réfection de la cave, pour près de 22'000.-

Un emprunt doit être effectué auprès de la Banque

Il est décidé de proposer une cuvée spéciale d'humagne rouge pour le cinquantenaire de la FVCV



CO de la Fête et festivités 50^{ème} de la FVCVC, nommé en 1990 :

- *Rey Jules-Emile,* *Pdt.*
- *Rey Michel* *Vice-pdt.*
- *Fiduciaire Tschopp Gabriel,* *secrétariat*
- *Bonvin Pascal,* *caissier*
- *Favez Aristide,* *membre*



Organisation de la Fête 1992

et

50^{ème} anniversaire de la FVCVC,

... sont planifiés sur 2 jours :

- *Samedi 22.08* : Soirée concert avec notre membre Dany Bonvin, trombone solo à l'Orchestre philharmonique de Munich, puis le groupe folklorique « Trachtentanzgruppe » de Baar et enfin, bal avec le trio « Guetli Buebe ».
- *Dimanche 23.08* : Grand et magnifique cortège avec 23 groupes et chars; précédant le banquet, sous la responsabilité de Claude Tschopp, qui enregistre la participation record de 750 personnes : FVCV, cibarres et leurs épouses, autorités et invités. L'après-midi, voit le jeu scénique du cinquantenaire de la FVCV, retraçant les moments forts par des « instantanés d'histoire » d'une société de vieille cible, avec plus de cinquante participants, dont la plupart membres de Cibles de la FVCV.

Les tireurs méritants, furent également récompensés par l'Humagne rouge, « **Cuvée spéciale du cinquantenaire** » de la NCM, avec étiquette aux armoiries de famille de nos membres fondateurs.

Ce fut un magnifique succès populaire, grâce à la volonté de bien faire pour bien recevoir de nos cibarres, de la générosité de leurs familles et du soutien des bénévoles (*env. 170*), qui nous laisse un bénéfice de plus de 40'000.- (... permettant d'éponger enfin notre dette.)



50ème

Fête des Vieilles Cibles, 22/23 août 1992



M e s s a g e

Moi, Fédération, née en 1942, mère de vous chères sociétés des vieilles cibles, je prends la liberté d'émettre des vœux à votre adresse. Les voici :

- Songez ensemble à ma naissance.
- Organisez ensemble mes réjouissances.
- Répondez ensemble à la société chargée de mon agencement.
- Célébrez ensemble mon événement.
- Gardez ensemble mon souvenir.
- Construisez ensemble mon avenir.

Chers Cibares, soyez les bienvenus à Montana !

Le comité d'organisation Nouvelle Cible

Jules - Emile Rey
Président du CO



1992

MONTANA

50^e fête des Vieilles Cibles du Valais central

22-23 août 1992
à
Montana-Village

Samedi 22 août, dès 20 h,

SOIRÉE DU CINQUANTENAIRE

- Dany Bonvin trombone solo à l'orchestre philharmonique de Munich et ses musiciens.
- Groupe folklorique Trachtentanzgruppe de Baar.
- **BAL** avec le trio GUETLI BUEBE.

Dimanche 23 août

- 11 h 45 **GRAND CORTÈGE** du Cinquantenaire, avec 23 groupes et chars.
- 14 h **JEU SCÉNIQUE** du Cinquantenaire.
Une création originale du studio Interface de Sion.
- 17 h 30 Distribution des prix et clôture.

- Cantines
 - Grillades
 - Raclette



Impressions nouvelles montana



Message de la Fédération

Les Vieilles Cibles, c'est tout une tradition léguée par nos ancêtres, par ces Valaisans patriotes attachés à leur terre. Ces Valaisans qui savent la valeur de la défense de leur patrie et qui ont élevé le tir au rang de devoir d'honneur. De tous les temps le tir a été le sport favori des Suisses, tout en étant considéré comme le sport national

Au début du siècle dernier, des sociétés de tir se firent jour et petit à petit à partir des années 1840, les Vieilles Cibles commencèrent à se manifester dans les villages du district de Sierre. Les actes de fondation que l'on ressort des protocoles témoignent déjà du même esprit des cibarres, ce désir de resserrer des liens d'amitié, de maintenir des traditions enviées, de fortifier les sentiments patriotiques et de contribuer à la défense de la patrie. Les Vieilles Cibles caractérisent bien l'esprit du Valais, ce caractère aimable et cet esprit de dévouement que l'on constate dans notre population.

Après plus d'un siècle d'existence, Monsieur Léon MONNIER de Sierre voulait faire quelque chose afin de mettre en valeur ces belles traditions, choses réelles et vraies des Vieilles Cibles. En 1942, il lança un appel à tous les responsables dans les villages, dans le but de trouver un moyen de les regrouper en fédération. Son appel fut heureusement entendu puisque la même année, sur la place Beaulieu à Sierre fut fondée la Fédération des Vieilles Cibles du Valais Central. Il va sans dire qu'il en fut le premier Président et y resta plus de 30 ans. Rendons lui donc aujourd'hui un chaleureux hommage car, grâce à lui nous pouvons cette année fêter ce cinquantième anniversaire. Rendons aussi hommage à son successeur Monsieur Albert BÉTRISEY, Président d'honneur, qui a su maintenir l'esprit de camaraderie et de fraternité qui existe encore à ce jour, selon le désir et l'exemple si bien exprimé durant son règne par notre Fondateur.

Le Comité de la Fédération, remercie d'avance, la société organisatrice et toutes les sociétés d'avoir répondu à son appel et vous demande de prendre en considération les vœux du Comité d'organisation de la Cible Nouvelle de Montana.

MOI FÉDÉRATION, à l'occasion de mon 50^e anniversaire, je prends la liberté d'émettre les vœux suivants :

- Songer ensemble à ma naissance
- Préparez-vous ensemble à mes réjouissances
- Répondez ensemble à la Société chargée de mon jubilé
- Célébrez ensemble les mérites de ma fidélité
- Gardez ensemble mon souvenir
- Construisez ensemble mon avenir

Chers Cibarres, bonne Fête à tous, que ce cinquantième anniversaire vous apporte beaucoup de joie et vous laisse de merveilleux souvenirs.

Le Comité de la Fédération



De l'antique coupe, au verre (1942-1992)



Il y a des évènements qui marquent profondément l'esprit et le cœur d'un jeune, surtout si la réalisation en a été longuement désirée.

C'est bien le cas pour nous les 21 jeunes, qui en 1938 attendions :

- *de pouvoir participer à une société de Cible comme membre à part entière,*
- *de pouvoir déguster une bonne rasade dans l'antique coupe en bois, « calice » obligé, à l'époque, dans le cercle des Bourgeoisies et des Cibles.*

Sous le dynamisme et l'expérience d'hommes mûrs, nous nous sommes engagés à vivre une belle expérience : fonder la Nouvelle Cible de Montana. L'encadrement de nos aînés était garant du succès de l'entreprise. Ces praticiens, aujourd'hui tous disparus, méritent d'être cités en ce jour de fête.

Emile Rey d'Augustin, le Capitaine fondateur resté en fonction jusqu'à sa mort en 1970, a su, avec une équipe d'amis, poser durablement les bases de notre Nouvelle Cible.

Bravo à ce capitaine et à ses collègues :

- *Bonvin Victor, Rey Fabien, Rey Paul, Romailer Jean, Rey Lucien, Rey Alfred, Tapparel Benoît, Lamon Martin, Tapparel François, Rey Théodore, Bonvin Jean, Rey Philibert, Bonvin Zacharie, Bonvin Victor -Emmanuel, Rey Gilbert, Rey Edelbert, Mudry Lucien, Bonvin Emile, Bonvin Pierre-Louis et Bonvin Gustave.*

La grande aventure a donc commencé et sa consécration fut célébrée en 1942, lorsque la Fédération des Vieilles Cibles nous admit comme membre.



Avec succès, nous avons poursuivi notre chemin sur le plan local et sur le plan de la Fédération ; cette dernière nous a déjà chargés en 1952 et en 1973 d'organiser la Grande Fête des Vieilles Cibles.

Il est vrai que durant les décennies passées, certaines habitudes ont été modifiées :

- *La rustique coupe de bois a cédé sa place au verre, certes moins sympathique, mais propice à une dégustation plus affinée.*
- *Si les futailles et la conduite de la vigne ont suivi l'évolution de la technique, la modernisation s'est toutefois limitée au matériel.*

L'esprit du cibarre est resté fidèle et bien vivant :

- *le travail continue à s'effectuer en commun,*
- *les échanges d'expériences à l'occasion de ces journées/corvées existent toujours,*
- *l'amitié, arrosée à la vigne et au local, n'est pas une galéjade.*

Ainsi, malgré le passage de l'antique Coupe au verre, la tradition mise en valeur par le regretté Léon Monnier, jouit encore d'un lumineux présent et d'un bel avenir.

La manifestation de ce jour, placée sous le signe de la joie et de la détente, en témoigne.

Jour de reconnaissance aussi pour les comités locaux et fédératifs, anciens et actuels, qui ont permis, grâce à leur dévouement, de fêter, aujourd'hui, dans la fraternité, le 50^{ème} anniversaire d'une Fédération forte et bien vivante.

En levant le verre de l'amitié, disons :

- *longue vie à la « Nouvelle Cible de Montana »,*
- *longue vie à la « Fédération des Vieilles Cibles du Valais central ».*



André Savioz
Membre fondateur NCM



Vendredi 14 août 1992

Nouvelliste

50^e Fête des vieilles cibles

La Nouvelle-Cible de Montana organise les 22 et 23 août la 50^e Fête des vieilles cibles du Valais central.

MONTANA-VILLAGE. - «Il y a des événements qui marquent profondément l'esprit et le cœur d'un jeune, surtout si la réalisation en a été longuement désirée. C'est bien le cas pour nous les vingt et un jeunes, qui en 1938 attendions de pouvoir participer à une société de cible comme membre à part entière» écrit André Savioz, membre fondateur de la Cible nouvelle, dans le livret de fête de ce 50^e anniversaire. C'est en 1942 que la Fédération des vieilles cibles admettait la société villageoise dans

ses rangs. Avec succès depuis, la société a organisé en 1952 et 1973 la grande fête des vieilles cibles.

Sous un même drapeau

Au début du siècle dernier, des sociétés de tir se firent jour et petit à petit, à partir des années 1840, elles commencèrent à se manifester dans les villages de notre district. Les actes de fondation que l'on ressort des procès-verbaux témoignent déjà du même esprit des cibarres, ce désir de resserrer les liens d'amitié, de maintenir des traditions enviées. Après plus d'un siècle d'existence, le Sierrois Léon Monnier voulait tenter de mettre en valeur ces traditions. En 1942, il lança un

appel à tous les responsables dans les villages, dans le but de trouver un moyen de les regrouper en fédération. Son appel fut entendu puisque la même année, sur la place Beaulieu sierroise, fut fondée la Fédération des vieilles cibles du Valais central. Léon Monnier en fut le premier président; son successeur fut Albert Bétrisey.

Le programme de la fête

Samedi 22 août, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures (dimanche de 8 h 30 à 15 heures) se dérouleront les tirs au stand de Montana-Village. Suivra à 20 heures la soirée du cinquantième avec: Dany Bonvin, trombone solo à l'Orchestre philharmonique de

Munich qui sera entouré par un groupe de musiciens de l'Ancienne Cécilia. Le groupe folklorique Trachtentanzgruppe de Basar, composé d'une vingtaine de danseurs et musiciens prendra ensuite le relais. Le trio Guetli Buobe mettra un point final à cette première journée en animant le bal. Dimanche, le premier cortège des sociétés s'ébranlera à 9 heures, suivi à 11 h 45 par le grand cortège et ses vingt-trois groupes et chars qui prendront le chemin de la halle de fête. Après le banquet, un jeu scénique retraçant les moments forts d'une société de vieilles cibles sera proposé par le studio Interface de Sion. Un jeu scénique intitulé «17 pour cinquante». Il ne s'agit pas d'une revue dans le

scène ou on s'entend d'habitude, Géraldine Lorfat et Nathalie Zufferey, les deux musiciennes de cette partition n'ont pas voulu donner dans le corrique ou le rire à tout prix. Leur jeu, s'il comporte quelques moments de bonne humeur et de joie de vivre, se veut avant tout axé sur des «instantanés d'histoire». Plus de cinquante participants occuperont le plateau. Il y aura aussi les fifres et tambours de Mission et un chœur de jeunes de Saint-Léonard.

Le NF vous propose dix billets d'entrée pour la soirée de samedi. Pour les gagner, il suffit d'appeler la rédaction sierroise du NF, tél. 55 91 51, exclusivement entre 10 heures et 10 h 30 ce matin.
Christian Dujon

Un demi-siècle... 1942-1992



Le capitaine de la Cible nouvelle, M. Roger Rey, et le président du comité d'organisation du 50^e, M. Jules-Emile Rey, en compagnie de M. Denis Viaccoz, président de la fédération. nt



Montana-Village: Fête des Vieilles Cibles «Cinquante pour dix-sept»

Spectacles, défilé, tirs, tels seront samedi et dimanche les maîtres mots de la cinquantième fête des Vieilles Cibles du Valais central à Montana-Village.

22-23 août 1992

Premier rendez-vous samedi, soirée officielle du cinquantième, avec le concert du trombone solo de l'orchestre philharmonique de Munich **Dany Bonvin**, dès 22 heures. Le spectacle sera précédé par la représentation d'un groupe folklorique (dès 20 h). On vous rappelle aussi le cortège de dimanche, avec vingt-trois groupes et chars (11 h 45). C'est à 14 heures que débutera *Cinquante pour dix-sept* (cinquante ans pour dix-sept Cibles bien sûr), le jeu scénique du cinquantième, créé par le studio Interface de Sion. Quant aux tirs, ils se partagent en deux compétitions: la *Passé Fédération*, réservée aux cibles, et la *Passé Nouvelle Cible*, ouverte à tous. L'horaire est le suivant: samedi de 9 à 12 h et de 14 à 18 heures, et dimanche de 8 h

30 à 15 heures. Tous ces tirs auront lieu au stand de Montana-Village. Le premier prix d'une planche richement dotée consiste en un mousqueton de 1200 francs offert par la Bourgeoisie de Montana.

Histoire en spectacle

Géraldine Lonfat et Nathalie Zufferey, déjà vues dans des spectacles du chorégraphe Bruno Verdi, ont mis en scène le jeu scénique imaginé par Michel Theytaz. Cette création est axée sur des instantanés d'histoire, des moments forts qui ont manqué et façonné l'histoire des Vieilles Cibles. On n'a pas donné dans la pantalonnade et le tire à tout prix. Le Jeu se déroulera en cinq parties, dans lesquelles on dressera le portrait des Cibles,



Dany Bonvin. Le tromboniste du Philharmonique de Munich donnera un concert (samedi soir vers 22 h) qui constituera un des points forts de la fête. Photo J. Beytrison.

leurs travaux, leurs distractions, leurs bannières, leur avenir... Le spectacle réunira cinquante participants, de six à soixante ans. Les fifres et tambours de Mission ainsi qu'une chorale d'enfants ad hoc de St-Léo-

nard seront sur aussi sur scène.

Géraldine Lonfat et Nathalie Zufferey ont choisi la diversité dans l'expression: elles font appel à la fois au mime, au chant, à la danse et au théâtre.



AG 20.01.96

R

Défoncement de la première moitié de la vigne du « Temploz » ou « Essampilles » pour y remplacer le « Chasselas » par de la « Petite arvine ».

1996 FVCVC → FVCV

La « **Fédération des Vieilles Cibles du Valais central** » FVCVC, élargit son horizon vers le haut et le bas du canton et devient :
la « **Fédération des Vieilles Cibles Valaisannes** » FVCV, offrant ainsi l'entrée possible à toutes les Cibles de notre canton.

AG 20.01.2001

R

L'AG approuve la redéfinition des fonctions et de l'âge maximum des **procureurs et des vendangeurs** :

- **Fonctions** : Assurer le service des repas et boissons lors :
 1. de la St-Fabien, le 20 janvier,
 2. du festival de la FVCV en principe, le 3^{ème} dimanche d'août.
- **Age** : L'âge maximum pour ces fonctions est relevé à **70 ans**.

Le capitaine précise que lors de la St-Fabien, la fonction des procureurs et vendangeurs ne se termine qu'après la prière, avec la remise en place du matériel et le nettoyage de la salle.

Le caviste Philippe Savioz, sur proposition de Ruben Tapparel, est remercié et applaudi par l'assemblée pour la qualité du produit fourni.

Le capitaine fait également part du protocole de l'assemblée des délégués de la FVCV du samedi 15 avril 2000, à la salle bourgeoise de Salquenen.

En voici les points principaux :

- 13 sociétés y sont représentées.
- Son président, François Bétrisey, relève les difficultés à maintenir l'héritage de nos anciens. Le nombre de sociétés et de leurs membres diminue d'année en année.
- Le dialogue entre anciens et nouveaux cibarres, entre membres et non-membres, la participation aux cortèges avec des chars, si petits soient-ils, ne peuvent que renforcer l'image de sérieux et de motivation de la société et de ses membres.
- *But de la FVCV* : Maintenir les cibles actuelles dans la Fédération et motiver d'autres sociétés à nous rejoindre, pour autant que les critères exigés par nos statuts soient respectés.



AG 20.01.03

R

Nomination du nouveau Comité de la NCM :

(*Rey Roger, capitaine depuis 1983, démissionne.*)

- **Rey Narcisse, Capitaine dès 2003** – au comité comme lieutenant/caissier dès 1998
- *Rey Didier, sergent / secrétaire*
- *Savioz Philippe, caviste*
- *Pillet Normand, responsable travaux des vignes*
- *Rey Irénée, responsable travaux des vignes*



Vente / échange, de la Cave de Corin-d'en-bas, contre l'ancienne « Laiterie » de Corin.

Défoncement de la deuxième moitié de la vigne du « Temploz » ou « Essampilles » pour y planter également de la Petite arvine.

AG 20.01.04

Nomination du CO pour le **Festival FVCV 2005**

- *Bonvin André-M., Président.*
- *Rey Jules-Emile, secrétaire*
- *Friggieri Ch., caissier*
- *Rey Narcisse, cap. membre.*

Belle fête, belle réussite dont le bénéfice nous permet de rénover et d'aménager notre nouveau local* de Corin. (*Ancienne laiterie)

AG 20.01.05

- L'AG décide de la vente de la vigne de la « Plaquaz » à Nicolas Bagnoud.

AG 20.01.06

R

- Location de la vigne de petite arvine au « Temploz », à la « Cave Lamarive », à Conthey, dont la propriétaire est fille et nièce de membres NCM.



AG 20.01.11

R

- Exclusion du cibarre Christophe Friggieri, pour non-respect des statuts.

AG 20.01.12

Drapeau :

- Confection d'un nouveau drapeau par la Maison «Texner» à Granges.



AG 20.01.13

- Bénédiction du nouveau drapeau, avec publication dans la presse de photos couleurs et texte composé par notre journaliste de circonstance : Jules-Emile Rey.
- Location de la vigne de l'humagne rouge, à la « Cave Lamarive », à Contthey.

1^{er} juin 2013

Fête du 75^{ème} anniversaire de la NCM

- Fête de famille « raclette », vin et bonne humeur.





NCM 06.09.13

R



Oyez, oyez, braves gens !



La NCM fête son 75^{ème} anniversaire

- La NCM a célébré dans la simplicité et en toute amitié et convivialité son 75^{ème} anniversaire.
- L'organisation de cette journée fut confiée à Antoine Barras ainsi qu'à notre capitaine, Narcisse Rey.
- Pour commémorer son 75^{ème} anniversaire, les cibarres de la NCM, accompagnés de leurs épouses et de joueurs de cors des Alpes, ont donc visités la région de Zermatt.
- Le train du Gornergrat, premier train à crémaillère du monde et le plus haut d'Europe, emmena ensuite notre société au « Restaurant 3100 KULMHOTEL » également plus haut restaurant d'Europe, à 3'089 m d'altitude, pour le repas de midi et surtout, pour profiter d'un panorama somptueux, l'un des plus beaux du monde, présentant une vue époustouflante sur le Cervin et ses alentours, avec 29 sommets culminant à plus de 4'000 m.
- La bonne humeur, la détente, l'échange de bons mots, le partage d'un excellent repas, la visite de la région zermattoise ainsi que l'agape de fin de journée au Rocher à Corin, firent partie des ingrédients de ce voyage.
- Bilan de cette journée pour nos cibarres :
 - ☑ Temps superbe, ambiance au top,
 - ☑ 30 participants heureux et donc une totale réussite.
 - ☑ Bravo à nos organisateurs.
- Notre Cible vit le jour en 1938 sur les terres viticoles de Corin/Montana.
- Au fil des années, elle prit de l'embonpoint, dans le respect de ses traditions, de ses statuts et de son patrimoine.
- Attachée aux valeurs populaires et particulièrement fière de l'héritage culturel laissé par ses pionniers, la Nouvelle Cible de Montana fonde le secret espoir de fêter son 100^{ème} anniversaire.



Réunies en *Fédération des Vieilles Cibles Valaisannes*, (*FVCV*)

Les sociétés de Cibles célèbrent amitié et traditions.

La société de la « Nouvelle Cible de Montana » célèbre, cette année 2013, son 75^e anniversaire.

Elle fut fondée en 1938, sous l'impulsion de 21 jeunes hommes de la région.

Ses effectifs ont grandi au fil des années, mais aujourd'hui, faute de jeunes adhérents, la société compte moins de membres actifs.

Ceux-ci, se font toutefois un plaisir et un honneur de défiler sous les couleurs de leur nouvelle bannière, créée à l'occasion du 75^{ème} anniversaire.

Propriétaires d'un certain patrimoine, de vignes notamment, les sociétés de Vieilles Cibles représentent l'attachement aux traditions (tir - vignes - vin) et incarnent les valeurs villageoises.

A l'instar d'autres groupes culturels, vivant du bénévolat, elles sont considérées comme des institutions célébrant la cohésion et l'amitié.

A la suite de rivalités politiques, lors des élections communales de 1936, Montana a la particularité d'héberger deux de ces sociétés :

- 1. Existant depuis 1833, la Cible a été rebaptisée « Ancienne Cible de Montana ».*
- 2. La « Nouvelle Cible de Montana » a été fondée en 1938*

Aujourd'hui, les Cibles « Ancienne » et « Nouvelle », agrémentent la vie de la commune en toute amitié.



Assemblée des délégués (AD) du 03.05.2014 à Salquenen R

Le comité de la FVCV doit enregistrer deux démissions :

- ☑ son président, **Michel Mayor** et son secrétaire, **Louis Studer**.

Suite à votation, l'AD les remplace par :

- ☑ **Jean-Marc Ambord** de la Cible de la Borgne, Bramois, qui devient également le nouveau président et par notre cibarre **Claude Tschopp**, membre.

A ce jour, la FVCV compte dans ses rangs **treize** sociétés de Cible.

AG 20.01.15

L'AG de la NCM, selon son ordre du jour et sur vote à main levée, décide :

- de vendre sa part du local et sa cave de Montana à l'Ancienne Cible de Montana, qui devient ainsi l'unique propriétaire du bâtiment.
- d'attribuer un don de 250.00, pour le tir Fédéral 2015 à Rarogne.

La FVCV, par son nouveau président Jean-Marc Ambord et son nouveau membre et cibarre de la NCM, Claude Tschopp, sur invitation du capitaine Narcisse Rey, lui fait pour la 1^{ère} fois, l'honneur de sa présence à sa journée officielle du 20 janvier.

La NCM admet également deux nouveaux jeunes cibarres :

- Bonvin Nicolas et Bonvin Noah,

fils de Philippe et petits fils de Pierre-Louis, tous deux déjà membres de la NCM, qui viennent ainsi apporter un peu de sang neuf à notre société où toutes les générations se côtoient.



Ainsi, à ce jour, sur les 34 cibarres que compte la NCM :

- 3 générations de Bonvin, sont présentes à nos manifestations : les petits-fils côtoyant leur papa et leur grand-papa dans une même société et un même esprit,

et,

- notre vétéran étant né en 1927 et notre cadet en 1995,
 - soixante-huit (68) années d'écart séparent donc ces deux membres.



Hommage :

- Le capitaine demande un instant de silence pour notre membre défunt en cette année 2015, Pierrot Bonvin. Il remercie le banneret ainsi que les cibarrés présents à Sion lors de son ensevelissement.

Rapport de l'Assemblée des délégués (AD), à Chalais le 18-04-2015 :

Lors de son AD, le comité de la FVCV annonce :

- ✓ La nomination de son vice-président, en la personne de notre cibarré **Claude Tschopp**,
- ✓ La création de son site internet www.vieilles-cibles-vs.ch
- ✓ La révision et remise à jour de ses statuts, pour l'AD de 2016,
- ✓ La participation de la FVCV au cortège de la journée officielle du Tir Fédéral à Viège, le 28 juin 2015, selon demande des capitaines, lors de leur soirée en février 2015, est acceptée par la FSVT.
Ce cortège représentera 120 sociétés et 3'000 participants.
Chaque Cible sera représentée, au minimum, par son capitaine et son banneret.
- ✓ Le tournus pour l'organisation de la Fête annuelle de la FVCV :
 - **2016** Sembrancher,
 - **2017 et 75^{ème} de la FVCV, St-Léonard**
 - **2018 Nouvelle Cible Montana, si Bramois ... ?**



Fête de la FVCV à Sembrancher, les ve 19 et sa 20 août 2016 :

- Le capitaine recommande une forte participation à cette manifestation qui est la fête annuelle de tous les cibarrés de la FVCV, ainsi qu'à son tir et ceci même pour les cibarrés ne disposant pas d'arme personnelle, l'organisateur en mettant à disposition avec un moniteur de tir.

Signature des actes de vente :

- de la vigne de l'Humagne. (... de la « Râyette ») à notre cibarré Michel Rey.
- de notre partie du local ainsi que de notre cave de Montana, à l'Ancienne Cible.

Nominations :

- Les **procureurs** nommés pour 2016 sont : Etienne Rey et Claude Tschopp
- Les **vendangeurs** nommés pour 2016 sont : Patrice Rey et Noël Rey



Notre drapeau sera déplacé et exposé dans notre nouveau local de Corin, dans un présentoir support, actuellement en commande.

Divers :

- Claude Tschopp évoque les démarches relatives à la réalisation de l'historique de la NCM, travail qui demande beaucoup de temps et de recherches.
 - Il remercie, d'ores et déjà, Narcisse notre capitaine et tous les cibarres pour le soutien qu'ils lui ont apporté, soit par des textes, soit par des anecdotes ou diverses photos.
 - Ce document ainsi que les photos pourront être consultés par les cibarres et le public sur le site internet de la FVCV, cette année encore et avant l'AD.
- Il rappelle également que la NCM sera l'organisatrice de la Fête de la FVCV en août 2018, sauf permutation de dernière minute et, qu'il faudra prévoir cela déjà lors de l'AG en 2017.
- Il est 12h15, le capitaine Narcisse Rey clôt officiellement l'AG 2016.
Il souhaite un bon appétit à tous les cibarres qui vont ainsi pouvoir partager un moment convivial autour d'une excellente choucroute garnie.

CORTEGES

Nos membres, amoureux de folklore, en ayant confectionnés des chars très originaux et représentatifs des coutumes et traditions, ont remportés à plusieurs reprises des prix lors des cortèges de la FVCVC ou de la FVCV.





TIRS FVCV



R

A noter que nos fins guidons se sont toujours très bien classés lors de la fête annuelle, soit à la passe « Fédération », soit à la passe « Village ».

A plusieurs reprises, nous avons partagé la joie et la fierté de l'un des nôtres, ayant obtenu une place d'honneur sur le podium ou, mieux encore, ayant été sacré



« Roi du Tir de la FVCVC »



... ce qui fut le cas en :

- **1942** lors de la 1^{ère} fête de la FVCVC, grâce à notre cibarre Victor Bonvin, puis en
- **1948** grâce à Emile Rey,
- **1962** grâce à André Savioz,
- **1966** grâce à Dominique Bonvin, et
- **2....**

A tous ces metteurs en scène, acteurs et sportifs émérites, nos plus chaleureux applaudissements.

Montana, 1^{er} mars 2016

Narcisse REY - Capitaine NCM

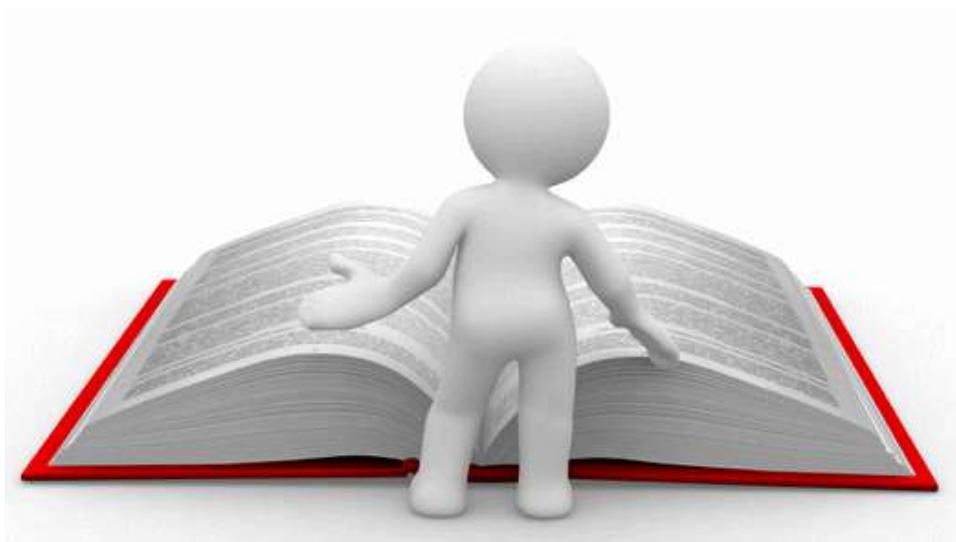




STATUTS

NCM

1938





« Nouvelle Cible de Montana »
Règlements et Protocoles..





Nouvelle Cible de Montana.

Statuts

But.

Article premier: Sous la dénomination "Nouvelle Cible de Montana" il est fondé, pour une durée illimitée, une Société ayant pour But

- a. - Entre'aide mutuelle des Sociétaires dans le besoin.
- b. - Encouragement de l'exercice du Civ.
- c. - Créations de relations amicales entre Membres
- d. - Développement de leur esprit civique.

Organisation.

Article 2. - Pour être reçu Membre actif de la Société, il faut être âgé d'au moins 17 ans et être admis par les deux tiers de l'Assemblée Générale, après s'être présenté par écrit au Président de la Société.

Article 3. - La finance d'entrée est fixée à Frs. 20 (vingt) pour les Membres fondateurs, soit jusqu'au 31 décembre 1938. A partir de cette date, cette finance sera fixée périodiquement par l'Assemblée Générale de l'hiver.

Article 4. - Tout nouveau Membre jouit des droits



de la Société dès le versement de son droit d'entrée.
Article 5 - Les fils de Sociétaires ayant atteint l'âge de 18 ans révolus, lors de l'Assemblée de l'hiver, peuvent faire partie de la Société moyennant une finance de reconnaissance d'entrée ne dépassant pas 50% de celle en vigueur. Ces dispositions rentrent en vigueur seulement à partir de l'Assemblée de l'hiver de 1960.

Article 6 - Il peut être prévu une cotisation annuelle à fixer chaque année par l'Assemblée Générale.

Ouvrir de la Société.

Article 7 - La fortune de la Société est constituée:
a. - Par des immeubles.
b. - Objets d'arts, drapier et mobilier.
c. - Capitaux éventuels.

Les vignes constituent la partie principale et comprennent, celles ayant appartenu à l'ancienne Société de Cuv de Montana et rachetées par la Nouvelle-Cible.

Assemblée Générale.

X Article 8 - L'Assemblée Générale se réunira, sauf empêchement, le jour de la St Fabien, 20 janvier qui est admis comme notre Saint Patron. Au cas où ce jour tomberait, par un dimanche, l'Assemblée est renvoyée au jour suivant.

Article 9 - Cette Assemblée constitue la réunion



principale des Membres de la Société, réunion durant laquelle seront discutées toutes les questions pouvant avoir un intérêt général pour la Société. Les Assemblées ultérieures de l'année devront être considérées comme un moyen de développer l'esprit de camaraderie ainsi que le sentiment civique des Sociétaires.

Article 10: A chaque réunion des Sociétaires, il sera fixé la date de la prochaine Assemblée.

Article 11: L'Assemblée Générale a les attributions suivantes:

a. - Elle nomme le Comité

b. - Elle nomme les vérificateurs des Comptes au nombre de deux.

c. - Elle prend connaissance du rapport de gestion de l'année écoulée, des Comptes de l'exercice précédent et en donne décharge au Comité

d. - Elle prononce sur la vente et l'achat d'immobilier, sur les dépenses supérieures à \$rs. 200.-, sur les emprunts réels hypothécaires et autres.

e. - Elle décide l'organisation de fête au concours de Car, autres que ceux accessibles aux seuls Membres de la Société.

f. - Elle revise les présents statuts et prononce sur tous les cas non prévus par ceux-ci.

Article 12: Les décisions sont prises à la majorité absolue des Membres présents, sauf le cas prévu à l'article 25.

Article 13: Les votations se font à mains levées à moins que le scrutin ne soit demandé. Au premier tour du scrutin, elles auront lieu.



à la majorité absolue des Membres présents et au second tour, à la majorité relative!

Les élections se font au scrutin secret.

Comité.

Article 14 - La Société est administrée par un ~~comité~~ de trois Membres, nommé chaque trois ans par l'Assemblée Générale de l'hiver.

Article 15 - Les attributions du Comité, sont les suivantes:

a. - Il administre les affaires de la Société.

b. - Il fixe et surveille les exercices de C. B.

c. - Il exécute les décisions prises par l'Assemblée Générale et veille à la bonne administration de la Société.

Il se compose d'un capitaine, d'un lieutenant-caissier et d'un sergent-secrétaire.

Les Membres du Comité sont rééligibles. (T. 2)

Le Comité s'organise lui-même.

Article 16 - Le capitaine préside le Comité et l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement il sera remplacé par le lieutenant-caissier.

Article 17 - Le Caissier perçoit les recettes et acquitte les dépenses après visa du capitaine. Il est responsable des Fonds et valeurs qui lui sont confiés, il établit chaque année le Bilan de la fortune de la Société et le communique à l'Assemblée Générale en même temps que les Comptes de l'exercice écoulé.

Article 18 - Chaque année, le Comité présente



principale des Membres de la Société, réunion durant laquelle sont traitées toutes les questions pouvant avoir un intérêt général pour la Société. Les Assemblées extraordinaires de l'année doivent être considérées comme un moyen de développer l'intérêt de romanisation ainsi que le sens civique des Sociétaires.

Article 10: A chaque réunion des Sociétaires, il sera fixé la date de la prochaine Assemblée.

Article 11 - L'Assemblée Générale a les attributions suivantes:

a. - Elle nomme le Comité

b. - Elle nomme les vérificateurs des Comptes au nombre de deux.

c. - Elle prend connaissance du rapport de gestion de l'année écoulée, des Comptes de l'exercice précédent et en donne décharge au Comité

d. - Elle prononce sur la vente et l'achat d'immunités, sur les dépenses supérieures à Frs. 200.- sur les emprunts immobiliers hypothécaires et autres.

e. - Elle décide l'organisation de fête au concours de Cior, autres que ceux accessibles aux seuls Membres de la Société.

f. - Elle revise les présents statuts et prononce sur tous les cas non prévus par ceux-ci.

Article 12 - Les décisions sont prises à la majorité absolue des Membres présents, sauf le cas prévu à l'article 25.

Article 13 - Les votations se font à main levée à moins que le scrutin secret soit demandé. Au premier tour du scrutin, elles auront lieu.



in la majorité absolue des Membres présents et au second tour, à la majorité relative.
Les élections se font au scrutin secret.

Comité.

Article 14 - La Société est administrée par un comité de trois membres, renouvelé chaque trois ans par l'Assemblée Générale de l'année.

Article 15 - Les attributions du Comité sont les suivantes:

a. - Il administre les biens de la Société.

b. - Il fixe et surveille les exercices de Tir.

c. - Il exécute les décisions prises par l'Assemblée Générale et veille à la bonne administration de la Société.

Il se compose d'un capitaine, d'un lieutenant-caissier et d'un sergent-secrétaire.

Les Membres du Comité sont rééligibles (1),
Le Comité s'occupe lui-même.

Article 16 - Le capitaine préside le Comité et l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement il sera remplacé par le lieutenant-caissier.

Article 17 - Le Caissier perçoit les recettes et acquitte les dépenses après visa du capitaine.

Il est responsable des Fonds et valeurs qui lui sont confiés, il établit chaque année le Bilan de la fortune de la Société et le communique à l'Assemblée Générale au même temps que les Comptes de l'exercice écoulé.

Article 18 - Chaque année, le Comité présente



un inventaire des avoirs de la Société.

Article 19 - Le Secrétaire tient à faire les Procès-Verbaux des Assemblées Générales et des séances du Comité. Il est responsable des archives de la Société. Il est chargé de la correspondance qu'il signe avec le capitaine et de la tenue du contrôle de la liste des Membres.

Article 20 - La Société est engagée par la signature collective du Capitaine et du Secrétaire en tant qu'ils agissent dans la limite de leurs attributions ou en exécution des décisions du Comité ou de l'Assemblée Générale.

Article 21 - Le Capitaine convoque les Membres de la Société en cas de décès d'un de ses Membres sous les Sociétaires étant tenus d'assister à l'enterrement du défunt, sauf en cas d'empêchement majeur à signaler au Capitaine. L'absence non justifiée sera passible d'une amende de \$1.25 destinée au paiement de messes pour le repos de l'âme du défunt.

Article 22 - L'Assemblée Générale édictera les mesures à prendre dans les cas où l'état de l'un ou l'autre des Membres de la Société nécessiterait des mesures d'aide.

Dispositions Générales.

+ Article 23 - Tout Membre qui se retire de la Société doit donner sa démission par écrit au Comité au moins un mois avant l'Assemblée Générale de l'hiver. La démission entraîne la perte de tout droit et avoir de la Société.



compris la finance d'entrée.

Article 24 - La démission devient effective
seulement après l'Assemblée Générale de l'hiver.

Article 25 - La dissolution de la Société ne
pourra être prononcée qu'à la majorité des
 $\frac{2}{3}$ des Membres et après convocations par voies
de publications au Bulletin Officiel, mentionnant
à l'ordre du jour la proposition de dissolution.
Si cette majorité ne peut pas être atteinte
faute de participation, une seconde Assemblée
sera convoquée et celle-ci pourra décider à la
majorité des $\frac{2}{3}$ des Membres présents. Ce vote
aura lieu obligatoirement au scrutin secret.

Article 26 - L'Assemblée Générale décidera
dans ce cas de la destination des avoirs de la
Société.

Article 27 - En annexe aux présents
statuts, il sera élaboré par le Comité
un règlement spécial pour :

a - La modalité relative à l'action de
secours, en cas de besoin, parmi les
Membres.

b - Les rains de la vigne.

c - La gestion de la cave.

d - L'organisation du Cuv.

e - L'utilisation du Drapeau.

Article 28 - Les statuts ne peuvent être
révisés qu'après la demande écrite formulée
par la moitié des Membres, au moins 10
jours avant l'Assemblée de l'hiver. Elle
sera portée à l'ordre du jour par le Comité.

Article 29 - Tout Sociétaire dont la conduite



est contraire au but et intérêt de la Société
peut être exclu de celle-ci, par décision de l'Assemblée Générale.

Discuté et approuvé en Assemblée Générale
du 31 juillet 1938.

Le Capitaine:
Louis Rey

Le Secrétaire:
E. Rey

Statuts annexes: -

→
★ Organisation du Tir.

Article 1.- La Société fondée sous le nom de
Nouvelle Cible de Montana a pour but d'encou-
rager et de perfectionner le tir en général et
plus spécialement de faciliter aux militaires
astreints dans l'armée à des exercices de tir,
l'accomplissement de ce service, en pourvoyant
à l'exécution du programme élaboré annuel-
lement par le Département militaire fédéral.

★ Organisation: Assemblée Générale.-

Article 2.- Tout homme de l'âge de 17 ans
révolus, habitant la Commune, peut être reçu
membre de la Société.

L'Assemblée générale est composée de
l'ensemble des Sociétaires.-

Article 3.- L'Assemblée générale se réunit
le 20 janvier de chaque année. Elle peut aussi



être convoquée par le Comité lorsque celui-ci le juge convenable, ou lorsqu'une partie de ses membres (1/4) en fait la demande.

Article 4. - Elle a les attributions suivantes.

a. - elle nomme le Comité.

b. - elle délibère et prend des décisions sur les intérêts de la Société, prend connaissance des Comptes et statue sur les dépenses et les recettes. Elle fixe, s'il y a lieu, la contribution annuelle des Sociétaires.

c. - Elle prononce sur l'admission ou l'exclusion des Sociétaires.

d. - Elle statue sur les changements à apporter aux statuts et en général sur tous les cas non prévus qui ne rentreraient pas dans la compétence du Comité.

Article 5. - L'Assemblée générale est présidée par le Président du Comité. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents.



Comité.

Article 6. - La Société est administrée par un Comité de 3 membres, nommés pour 3 ans et composée d'un Président, d'un vice-président, d'un caissier et d'un secrétaire. Les membres du Comité sont rééligibles.

Article 7. - Il a les attributions suivantes:

a. - il convoque les Sociétaires soit pour les Assemblées générales.

b. - il gère les affaires de la Société et la représente. Le Président avec le Secrétaire, ou l'un des deux.



- plaçants attibés, signent en son nom.
- c.- il organise, surveille, dirige les tirs, en établit les résultats, et les communique à la Commission cantonale de tirs.
- d.- il est entièrement responsable de la marche des tirs, de la rédaction des rapports, de la tenue à jour du contrôle des membres, du contrôle et du soin aux munitions.

Article 8. - La Direction des tirs est confiée exclusivement aux membres qui ont suivis un cours de moniteurs de tir organisé par la Confédération.

Article 9. - Les recettes de la Société provenant soit du produit des avoirs sociaux, soit du subside fédéral, soit de la contribution personnelle des membres, soit de toute autre source, sont affectées à couvrir les dépenses occasionnées par les tirs, et ensuite à constituer un fond de Société. Les membres pris individuellement n'ont aucun droit sur toutes ces recettes.

X // Article 10. - Tout membre de la Société qui est un sujet de troubles dans les assemblées ou dans les tirs et qui ne veut pas se soumettre aux observations des autorités de la Société, peut être exclu.

Article 11. - Le Sociétaire démissionnaire ou exclu perd tous ses droits sur les avoirs de la Société.

Article 12. - La somme d'entrée est de Frs.

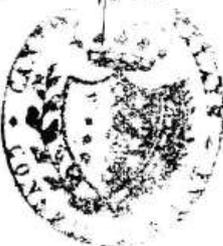
Le Président:
Emile Rey

Approuvé le
17 août 1932
Le Secrétaire:
Et. Rey





Le Conseil d'Etat du canton du Valais
 en séance du 8 novembre 1938,
 a homologué les statuts qui précèdent, de la
 nouvelle cible de Montana.
 droit de tir au francs 5.
 Au nom du Conseil d'Etat,
 Le Président du Conseil d'Etat,
Wauson
 Le Chancelier d'Etat
P. adrien






**NOS
FONDATEURS**

ET

PREMIERS

MEMBRES

Fondateurs et comités



17

Listes des Membres actifs de la Société.

N ^o de Contrôle:	Noms et Prénoms	Date d'Entrée	Année de Précure	Notes
X 1. 0	Rey Emile d'Augustin	1937	1938	Décédé 1970 except Conformité au Statut du 1900-19
X 2. 0	Zriquet Joseph	1937	1937	Décédé
X 3. 0	Zouin Alfred de Zacharie	1937	1937	Décédé 1987
X 4. 0	Rey Alfred de Tobie	1938	1939	Précure 1950
X 5. 0	Renailler Jean	1937	1939	Décédé
X 6. 0	Rey André de Théodore	1937	1941	Décédé 1973 Précure 1973
X 7. 0	Rey Ernest d'Alphonse	1937	1940	Décédé 1967 Précure 1967
X 8. 0	Mudry Lucien	1937	1940	Décédé 1971 Précure 1971
X 9. 0	Rey Gilbert de Frs.	1938	1940	Décédé 1971
X 10. 0	Rey Boise de Théod.	1937	1941	Décédé 1971
X 11. 0	Rey Jean de Lucien			renonce au début.
X 12. 0	Gavina Léon	1937	1941	Décédé 1971 Précure 1971
X 13. 0	Rey Jules de François	1937	1941	Décédé 1971
X 14. 0	Rey Edelberg	1937	1943	Décédé 1981
X 15. 0	Rey Elci	1938		Précure
X 16. 0	Zouin Jules de Frs.	1937	1942	Décédé 1987
X 17. 0	Rey Georges d'Augustin	1937	1942	Décédé 1970 Précure 1970
X 18. 0	Gappard Zouit.	1937	1944	Décédé 1971 Précure 1971
X 19. 0	Rey Vital.	1937	1943	Décédé 1981
X 20. 0	Rey Louis de Dyonise	1937	1944	Décédé 1981 Précure 1981
X 21. 0	Rey Auguste d'Etienne	1937	1944	Décédé 1981 Précure 1981
X 22. 0	Gavina Pierre	1937		Décédé 1981
X 23. 0	Rey Jules de Estimir	1937	1944	Décédé 1981
X 24. 0	Zouin Gustave de Zach.	1937	1944	Décédé 1981 Précure 1981
X 25. 0	Rey Emile d'Emilien	1938	1945	Décédé 1981
X 26. 0	Gappard Jean de Frs.	1937	1945	Décédé 1981
X 27. 0	Barrat Lucien.	1938	1947	Décédé 1981

Fondateurs et comités



N° de Colonne	Noms et Prénoms	Entrée	Procure	
X 29. o	Rey Henri de Victor	1938	1946	Décédé
X 29. .	Zouin Emile de F. Jos.	1938	1946	Décédé 1970 Décédé 1971
X 30. .	Léonard Martin	1938	1947.	Pays exempté
X 31. o	Rey Albert de Fie	1938	1947.	Décédé
X 32. o	Gappard François	1938	1947.	Pays exempté 1970 Pays exempté
X 33. .	Zouin Jules de L.	1938	1948	Décédé 1977
X 34. .	Gappard Robert	1938	1948.	Décédé 1976
X 35. .	Zouin Henri de F. Jos.	1938		Décédé 1948
X 36. .	Gappard Maurice	1938	1949	Décédé 1976 Décédé 1976
X 37. .	Zouin Victor de F. Jos.	1938		Pays exempté
X 38. .	Zouin Robert de Jean	1938		Décédé 1939
X 39. .	Rey Edouard de Sébastien	1938	1949	Décédé 1946
X 40. .	Rey Henri de Théodore	1938	1957	Décédé 1974
X 41. .	Rey Henri Lucien de F. Jos.	1938		Diminution
X 42. .	Rey Théodore de Jean	1938	1950.	Décédé 1984
X 43. .	Rey Charles de Damien	1938	1950 ^e	Décédé 1972 Décédé 1968 Pays exemption
X 44. .	Zouin Pierre-Louis	1938		Pays exemption
X 45. .	Rey Lucien d'Etienne	1938		Décédé (1944)
X 46. .	Rey Paul de Damien	1938	1951 ^e	Décédé 1978
X 47. .	Rey Albert de Colin	1938	1951	Décédé
X 48. .	Zouin François de Lucien	1938		Diminution 1951
X 49. .	Rey François d'Alphonse	1938		Diminution 1944
X 50. .	Gappard Henri	1938		Diminution
X 51. .	Rey Fabien de Fabien	1938	1952	Décédé 1970
X 52. .	Rey Camille	1938	1952	Décédé
X 53. .	Rey Joseph-Louis	1938		Décédé (1943)
X 54. .	Rey Martin de Fie	1938		Diminution
X 55. o	Zouin André	1938	1953/4	Décédé 1999 Décédé 1973 Pays exemption
X 56. .	Zouin Jean de Jean	1938		Pays exemption
X 57. .	Rey Louis de Jean	1938	Décédé 1975	Pays exemption
X 58. .	Rey Philibert	1938	Décédé 1975	Pays exemption
X 59. .	Zouin Victor-Emmanuel	1938	Décédé 1974	Pays exemption

Fondateurs et comités



N° de contrôle	Noms et Prénoms	Entrée:	Procure	19
x 60--	Zouin Zacharie	1938		Decédé
61-	Zouin Louis d'Augustin	1938	1953	decédé le 4 12, 2007
x 62- •	Rey Lucien de François	1938		Decédé 1976. sans succession
x 63- 111	Rey Hubert de François-L.	1938		Decédé



AU 20 JANVIER 2016, LES NOMS DE FAMILLES :

- x **BRIGUET,**
- x **GIAVINA,**
- x **LAMON,**
- x **MUDRY,**
- x **RAVAZ,**
- x **ROMAILLER,**

**N'APPARAISSENT MALHEUREUSEMENT PLUS SUR LA LISTE
DES MEMBRES DE LA NCM.**

Fondateurs et comités



Les membres de nos comités successifs

<i>Capitaines / présidents</i>	<i>Flu le 20-01-....</i>	<i>Démission le 20-01-....</i>
Rey Emile d'Augustin	1938	1971
Rey Simon	1971	1983
Rey Roger	1983	2003
Rey Narcisse	2003	... en fonction
<i>Lieutenants / caissiers</i>	<i>Flu le 20-01-....</i>	<i>Démission le 20-01-....</i>
Romailler Jean	1938	1944
Rey Paul de Damien	1944	1971
Lamon Joseph	1971	1982
Tschopp Claude	1982	1988
Rey Jean-Daniel d'Albert	1988	1994
Rey Patrice	1994	1998
Rey Narcisse	1998	... en fonction
<i>Sergents / secrétaires</i>	<i>Flu le 20-01-....</i>	<i>Démission le 20-01-....</i>
Rey Alfred de Tobie	1938	1944
Rey Lucien	1944	1971
Tapparel Alfred	1971	1983
Rey Etienne	1983	1987
Favez Aristide	1987	1994
Rey Didier	1994	... en fonction
<i>Responsables vin / vignes</i>	<i>Flu le 20-01-....</i>	<i>Démission le 20-01-....</i>
Les procureurs	1938	1988
Favez Aristide	1988	1996
Savioz André	1992	1996
Savioz Philippe	1996	2010
Tapparel Félix	1993	1994
Rey Irénée	1994	2005
Pillet Norman	2003	... en fonction





Les 33 membres NCM au 20-01-2016

Noms .	Prénoms
Barras	Antoine
Barras	Jean-Paul
Bonvin	Pierre-Louis
Bonvin	Jean
Bonvin	Marius
Bonvin	Jean-Pierre
Bonvin	André-Marcel
Bonvin	Remy
Bonvin	Philippe
Bonvin	Dany
Bonvin	Nicolas
Bonvin	Noah
Favez	Aristide
Pillet	Norman
Pillet	Ludovic
Rey	Constant
Rey	Trénée
Rey	Jules-Emile
Rey	Narcisse
Rey	Roger
Rey	Etienne
Rey	Patrice
Rey	Noël
Rey	Michel
Rey	Jean-Marc
Rey	Didier
Rey	Cyrille
Rey	Cédric
Rey	Nicolas
Savioz	Philippe
Tapparel	Ruben
Tapparel	Serge
Tschopp	Claude



Galerie



Galerie

R

Galerie NCM





Galerie



DE G À D : **HENRI REY – ALBERT REY DE PIE – ALBERT REY DE TOBIE –
JULES REY DE CASIMIR – HENRI TAPPAREL – EMILE BONVIN**

1938 -1940



Galerie



SORTIE NCM, ANNÉE 1945 (COUPES EN BOIS ET NON VERRES !)

R





Galerie



1947-09, 1^{ère} fête de la NCM, aux Plans-Mayens,

lors de l'inauguration du tunnel du Mont-Lachaux





Galerie



1947-09, 1^{ère} fête de la NCM, aux Plans-Mayens, pour l'inauguration du tunnel





1947-09, 1^{ère} fête de la NCM, aux Plans-Mayens, pour l'inauguration du tunnel



AUTORITÉS COMMUNALES ET COMITÉ DE LA NCM RÉUNIS

2^{ÈME} RANG: FRANÇOIS BONVIN (CAISSIER/SECR.) (MF), FABIEN REY (MF) (PRÉSIDENT DE COMMUNE), REY LOUIS D'ELYSE (CONSEILLER), JEAN BONVIN (MF) (VICE-PRÉSIDENT) ET VICTOR BONVIN (MF) (JUGE).

1^{ER} RANG : FRANÇOIS REY DE LUCIEN (MF) (SERGENT/SECR.), EMILE REY D'AUGUSTIN (1ER CAPITAINE NCM) (MF), EMILE REY D'EMILIEN (MF), PAUL REY DE DAMIEN (LIEUTENANT/CAISSIER) (MF)

(MF) = MEMBRE FONDATEUR



Galerie



SORTIE NCM, ANNÉE 1950 - 1960

R





Galerie



SORTIE NCM À SAAS-FÉE, ANNÉE 1954



SORTIE NCM, ANNÉE 1965 - 70





Galerie



La NCM défile à Lens lors du cortège de la FVCV en août 1966

R



ANTOINE, DOMINIQUE, ALBERT, LUCIEN, RENÉ, MARC, MME, CHARLY

JEAN-PAUL, MAURICE, MME REY, RUBEN, MME REY, EDELBERT, VITAL



Galerie



La NCM défile à Lens lors du cortège de la FVCV en août 1966

R





Galerie



**PAUL REY DE DAMIEN, JULES LAMON, JOSEPH TAPPAREL, EMILE REY D'AUGUSTIN
ENTOURENT MME EUGÉNIE REY, MARRAINE DU NOUVEAU DRAPEAU.**



**EMILE REY D'AUGUSTIN ET LE PORTE-DRAPEAU JOSEPH TAPPAREL,
FIERS DE PRÉSENTER LE NOUVEAU DRAPEAU DE LA NCM, EN 1967**



Galerie



Lors de la remise du diplôme de président d'honneur, nous reconnaissons, à gauche, M. Albert Bétrisey en compagnie de M. Léon Monnier entourés de charmantes filles.

MONTANA. – Samedi 18 et dimanche 19 août, la « Nouvelle Cible de Montana » recevra les tireurs de la Fédération des Vieilles Cibles du Valais.

Le comité d'organisation, présidé par M. Jean Bonvin, Montana, a tout mis en œuvre pour que les 19 sociétés de Cible soient dignement reçues tant au stand qu'à la cantine.

18 et 19 août 1973



Une scène sympathique du cortège, sur le thème de la vigne, du vin... et du tir.



Galerie



LA NCM DÉFILE À LENS LORS DU CORTÈGE DE LA FVCVC EN AOÛT 1979





Galerie



FVCVC «SALQUENEN» LORS DU CORTÈGE EN AOÛT 1980





Galerie



FVCVC «CRÉTELLE- RANDOGNE » LORS DU CORTÈGE EN AOÛT 1981





Galerie



FVCVC «CRÉTELLE- RANDOGNE » LORS DU CORTÈGE EN AOÛT 1981





Galerie



FVCVC «CRÉTELLE- RANDOGNE » LORS DU CORTÈGE EN AOÛT 1981



FVCVC «BRAMOIS » LORS DU CORTÈGE EN AOÛT 1982





Galerie



FVCVC «MISSION» LORS DU CORTÈGE EN AOÛT 1984





Galerie



André, Joseph, Camille

NCM À L'AGOHA

R



Marc, Alfred, René



Galerie



Claude et Aristide

NCM À L'AGOHA

R



Jean-Daniel





Galerie



Charly et Paul de Damien, Albert de Tobie, Albert de Pie, Jean Tapparel, Camille Ravaz
Maurice Tapparel, Vital REY et Joseph Briguet

NCM EN JUIN 1988

R





Galerie



NCM EN JUIN 1988 R



La relève



Galerie



NCM EN JUIN 1988

R





Galerie



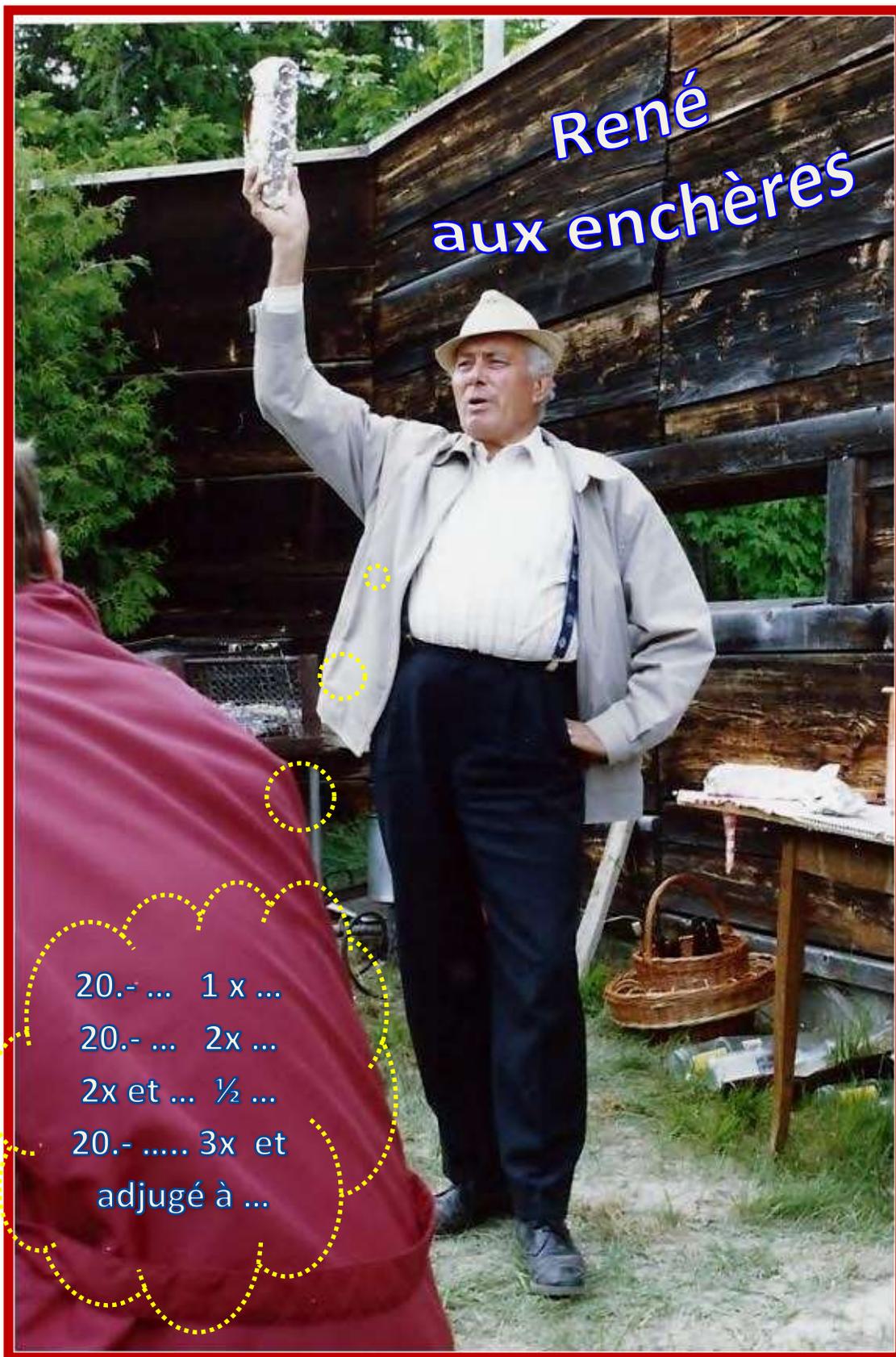
NCM EN JUIN 1988

R





Galerie



René
aux enchères

20.- ... 1 x ...

20.- ... 2x ...

2x et ... ½ ...

20.- 3x et

adjudé à ...



Galerie



AG NCM 20 JANVIER 1989 - 90 R





Galerie



AG NCM 20 JANVIER 1989 - 90

R



Pascal, Constant, Jules-Emile
procureurs et vendangeurs, au service



Galerie



AG NCM 20 JANVIER 1989 - 90

[R](#)





Galerie



NCM EN JUIN 1989 - 90

R





Galerie



NCM EN 1989 - 90

R





Galerie



NCM / L'AGOHA À CORIN 1990

R





L'agoha 1990



Aristide // André

Ruben // Joseph

**Refection cave terminée : Plafond
voûté, cuves inox, banc, table, ...**





Galerie



NCM / CORTÈGE FVCV-SVAWS À SALGESCH OBERDORF — AOÛT 1991

R



Mme Rey avec Patrice & Co

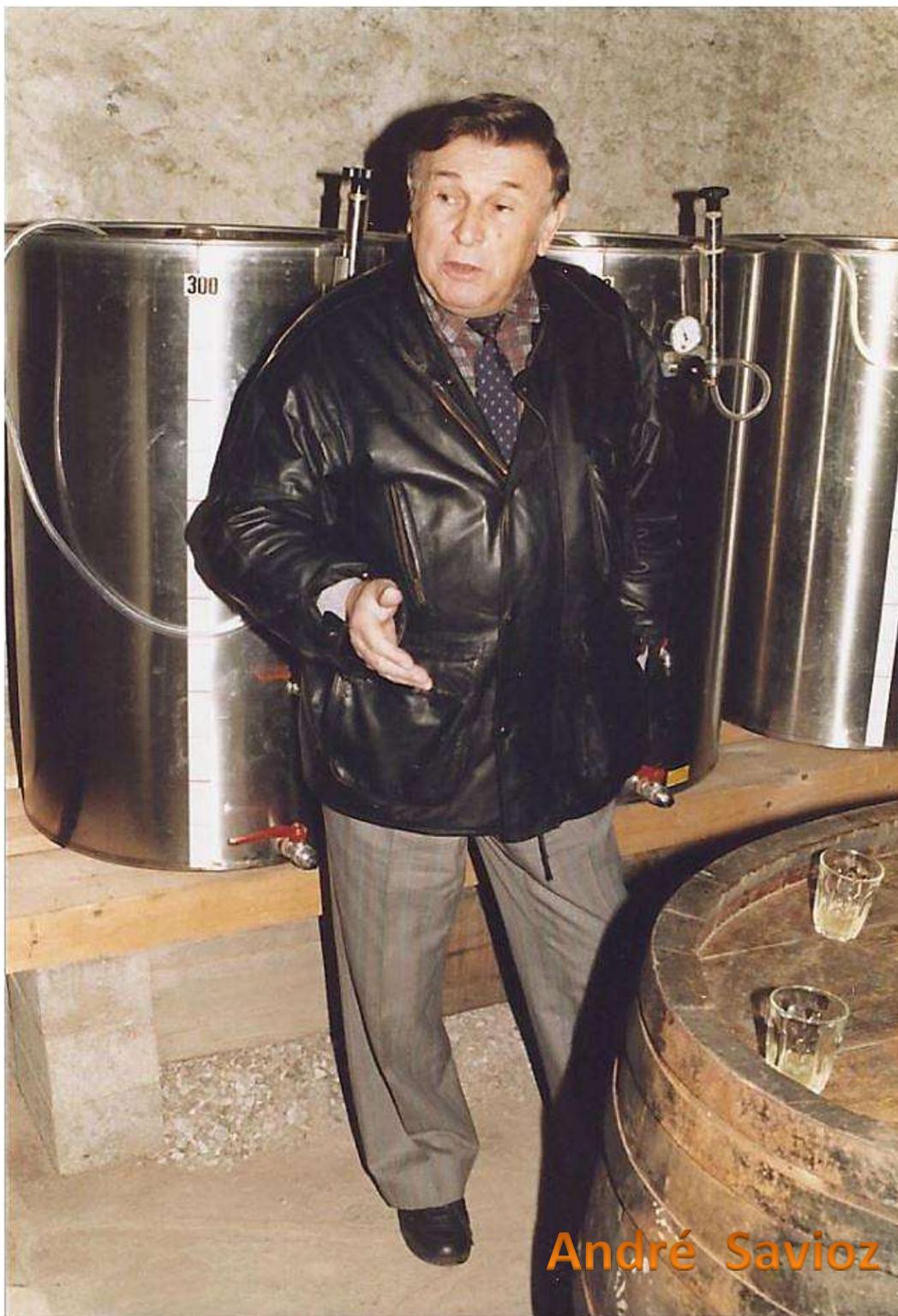


Galerie



NCM / L'AGOHA CORIN - 1992

R



André Savioz



Galerie



Charly, Ruben, André, Maurice

NCM / L'AGOHA CORIN - 1992

[R](#)



Michel, Candide, Serge T.



Galerie



Serge Rey, Alfred, Michel

NCM / L'AGOHA CORIN - 1992

[R](#)



Roger, Alfred, Irénée, Michel, Félix



Galerie



Narcisse,

André-Marcel

NCM / L'AGOHA CORIN - 1992

R



Irénée,

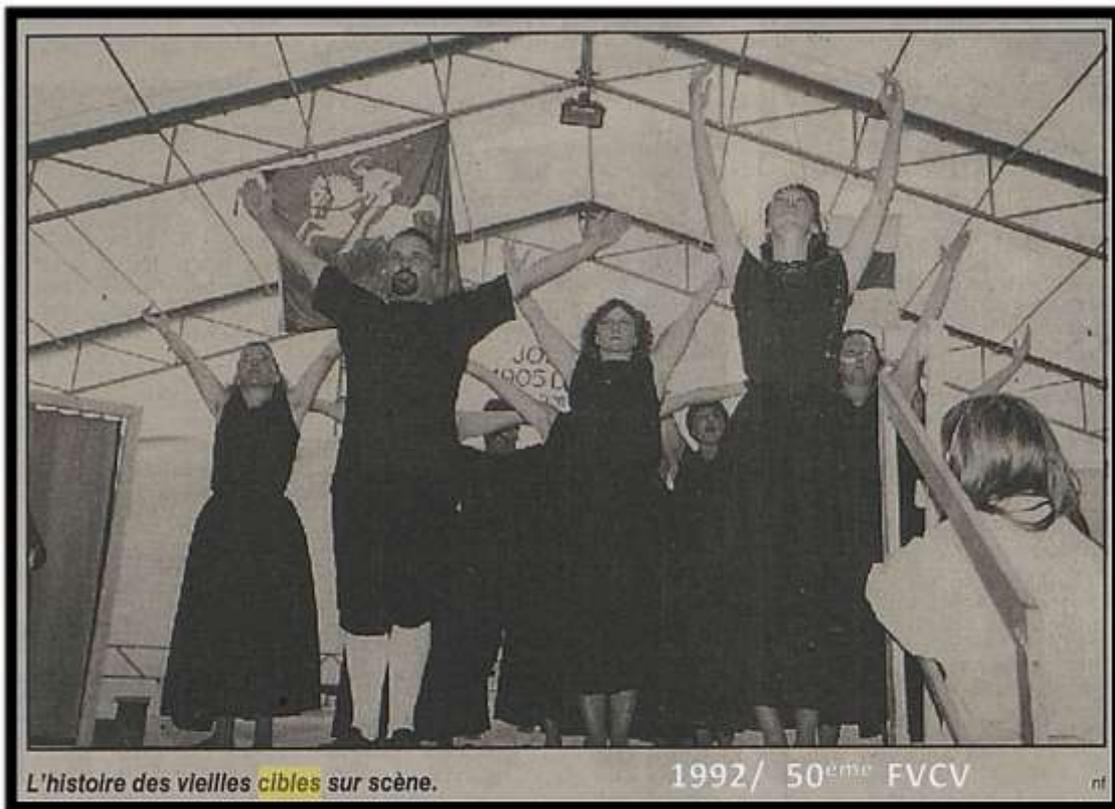
André-Marcel,

Jean



NCM 1992/08/22-23 / FÊTE ANNUELLE ET 50^{ÈME} DE LA FVCVC

R



JDS 29-9-1992

Un grand coup de chapeau

Montana-Village a eu l'honneur de recevoir, le festival des Vieilles-Cibles, accompagné d'un cadeau de choix: le Jubilé de la Fédération, présidée par monsieur Denis Viaccoz.

C'est avec beaucoup de cordialité que j'adresse un grand coup de chapeau aux protagonistes du jeu scénique, donné le dimanche après-midi. Du plus jeune au plus ancien, de Salgesch à Saint-Léonard, en passant par Mission et Montana, chacun s'est plu à faire un succès du spectacle présenté. Maintenant que la Fête est finie, il faut mettre sur le même rang les Traits-d'Union, le studio Interface, tous les chanteurs, figurants,

mimes et acteurs. Ils n'ont pas hésité à sacrifier les plus belles heures de l'été pour que le spectacle soit une réussite. Certes, nous sommes tous des amateurs, mais ce que nous avons apporté ce jour-là, ni la télévision, ni le cinéma, si parfaits soient-ils, ne peuvent nous donner en émotion et en souvenirs.

De tout cela, un amitié et une complicité ont vu le jour. A ceux qui en douterait, il aurait dû être présent, lors des deux soirées de gratitude, à Saint-Léonard et à Savière.

La Fédération des Vieilles-Cibles a vraiment mis dans le mille!

Michel Theytaz



Galerie



NCM 1992 À MONTANA / CORTÈGE FVCVC _ 23 AOÛT 1992 ET 50^{ÈME} FVCVC



NCM 1992 / VIP , CO ET MONTANA ANCIENNE [R](#)





Galerie



NCM 1992 / CORTÈGE FVCVC : TRACHTENTANZGRUPPE BAAR (ZG) R





Galerie



NCM 1992 / CORTÈGE FVCVC : CHARS CHALAIS ET NCM R





Galerie



NCM 1992 / CORTÈGE FVCVC : CHAR NCM

R





Galerie



NCM 1992 / CORTÈGE FVCVC : COR DES ALPES , CHEURS MONTANA ET CORIN

[R](#)





Galerie



NCM 1992 / FÊTE FVCVC : PRODUCTION ET DISCOURS

R





Galerie



NCM 2001-08 / CORTÈGE FVCV-SVAWS MONTANA ANCIENNE R





Galerie



NCM 2001-08/ CORTÈGE FVCV-SVAWS MONTANA ANCIENNE

R





Galerie



NCM 2001-08 / CORTÈGE FVCV-SVAWS MONTANA ANCIENNE

R





Galerie



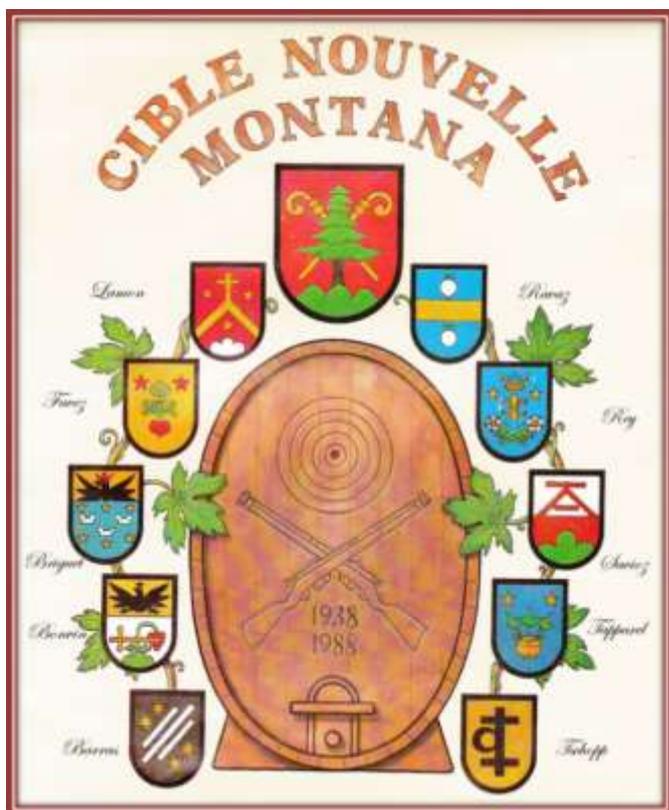


Galerie



NCM / DIVERS

R



**LES ARMOIRES
DE FAMILLES
DES 1^{ERS} CIBARRES
NCM**





Galerie



NCM 2013-01-20 / Bénédiction du drapeau actuel

R



Notre Cible est emmenée depuis quelques années déjà, par Jérémie Rey, tambour émérite de l'ancienne Cible





Galerie



2013-09 / 75^{ÈME} ANNIVERSAIRE NCM AU GORNERGRAT

AVEC VISITE DE ZERMATT





Galerie





Galerie



2016-01-20_AG de St-Fabien





Galerie



2016-01-20_AG de St-Fabien



PHILIPPE, ROGER, ARISTIDE, JEAN-PIERRE



Galerie



2017-01-20_AG de St-Fabien





Galerie



2017-08-26 // 75^{ème} FVCV à St-Léonard



Galerie



Comité NCM 2017





Galerie



Lè Chéibârro

R

Lè Chéibârro

*Y Pârrè chéibârro, quié chôn a
la pénta, quié lour nôn fôchàn êrjià,
quié lè fioulè végnichàn, quié lè volontâ
fôchàn a tâblia comèin a la pénta.*

*Balyè-nô tsèquye zor lè treù fioulè dè djiè
dèssilitrè to lè zor, pèrdonâ a hlou quié nô j'an
èimpiornâ è nô lachiè pâ mi rôbatâ dèjò la
tâblia, mâ dèlevrâ-nô dè l'Ëtenniez, porchèin
quié yè h'a nô qu'apartégnichàn lè fioulè, lè
vitro è lo tèire-tsoupôn y chéilio di chéilio.*

*Por lè vegnèrôn Chéibârro, gloù, gloù,
gloù,*

Aristide F.

*Graphie
en patois :
A. Lagget*





Galerie



Les Cibarres

R

Les Cibarres

A nos Pères cibarres, qui sont au bistrot, que leurs noms soient arrosés, que les bouteilles viennent, que les volontés soient faites à table comme au bistrot.

Donnez-nous chaque jour nos trois bouteilles de 10 décilitres quotidiens, pardonnez à ceux qui nous ont soûlés et ne nous laissez plus tomber sous la table, mais délivrez-nous de l'Henriez, car c'est à nous qu'appartiennent les bouteilles, les verres et le tire-bouchon aux siècles des siècles.

Pour les vigneronns Cibarres,
glou, glou, glou, ...

Aristide J.





Nouvelle cible Montana
elle cible Montana



Santé et vive la Nouvelle Cible

Tp

... et merci
de votre visite

